

CGT - CFDT – FO – UNSA – FSU – CFTC - CGC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FIPHFP

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPH-FP), en place depuis le 7 juin 2006, traverse une crise grave.

Après la démission du directeur de l'établissement en juin, il a été mis fin cet été aux fonctions de la Présidente du Comité National par deux ministres assurant la tutelle. Les travaux du Fonds sont actuellement suspendus, alors que plusieurs actions importantes étaient en cours d'élaboration pour aider au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

De plus, le gouvernement a annoncé son intention de « faire observer une pause au prélèvement des cotisations des employeurs publics ».

Ces décisions, ainsi que la méthode utilisée sont plus de nature à déstabiliser le Comité National qu'à répondre aux difficultés actuelles que traverse le FIPHFP.

Surtout, elles ne sauraient exonérer les pouvoirs publics, et plus particulièrement les tutelles, de leurs responsabilités.

En effet, depuis plusieurs mois déjà, le Comité National avait dénoncé certains dysfonctionnements et réclamé que les moyens soient donnés à l'établissement public pour assurer pleinement ses missions.

En outre, dès le début de l'année 2007, nos organisations syndicales avaient alerté publiquement, sur le faible nombre d'aides distribuées (150 000 euros sur un budget cumulé de plus de 130 millions d'euros), la lenteur de la mise en place des actions effectives en faveur des agents handicapés, le déficit de communication et d'information, le retard pris dans l'installation des Comités Locaux, l'inadéquation des outils mis en place par le gestionnaire administratif, et demandé une implication plus forte des employeurs publics.

Il importe aujourd'hui de donner enfin pleinement aux instances du FIPHFP les moyens d'œuvrer et de progresser significativement dans la mise en oeuvre d'une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Celles ci ne doivent pas faire les frais des dysfonctionnements auxquels la puissance publique n'a pas été en capacité de remédier.

Les organisations syndicales demandent à être reçues dans les plus brefs délais par les ministres en charge du budget et de la fonction publique.

Paris, le 5 septembre 2007

Contacts presse :

CGT : Solange Fasoli 06.70.17.16.88	FSU : Emmanuel Guichardaz 06.81.02.33.24
CFDT : Maïté DRUELLE : 01.56.41.54.98 ou 06 80 88 38 17	CGC : Chantal Meunier 06.76.48.43.71
FO : Anne Baltazar 01.44.83.65.55	CFTC : Yves Naudin 06 80 59 29 80
UNSA : Raymond CÔTE: 01.48.18.88.30	